

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge



Déposé au greffe du tribunal de commerce de Liège, division Dinant, le

0 9 NOV. 2017

Le greffier

7 N° d'entre

N° d'entreprise : 0505.881.625

Dénomination

(en entier): Komuneco

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège: Avenue du Rond-Point, 12 à 5580 ROCHEFORT

Objet de l'acte: Dissolution volontaire de l'ASBL

1° DISSOLUTION DE L'ASBL

Lors de l'Assemblée Générale du 14/06/2017, les membres présents et représentés ont voté à l'unanimité la dissolution volontaire de l'ASBL en date du 30/06/2017.

2° DEMISSION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DELEGUES A LA GESTION JOURNALIERE

Faisant suite à la dissolution de l'ASBL, les administrateurs présentent tous leur démission. Les deux délégués à la gestion journalière,, MM. Yohann HANNOTEAU et Frédéric NARDELLOTTO démissionnent également de leur fonction respective de coordinateur pédagogique et de coordinateur administratif et financier.

3° NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

M. Yohann Hannoteau est désigné par l'ensemble des personnes présentes et représentées en tant que liquidateur de l'ASBL.

Certifié conforme, le 14 juin 2017

Signatures du président, M. VIEUJEAN François (signature au verso)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature